

## TARIFS 2018 BAREME DES HONORAIRES

### LOCATION

#### HONORAIRES DE GESTION (A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE)

HONORAIRES DE GESTION DE BASE (sur le montant des encaissements)	<b>9.60 % TTC</b>
GARANTIE LOYERS IMPAYES et DETERIORATION (sur le montant des loyers + charges)	<b>2.20 % TTC</b>
VACANCE LOCATIVE (ou absence locataire) (sur le montant des loyers + charges)	<b>2.00 % TTC</b>
CARENCE LOCATIVE pour le NEUF (absence du 1 <sup>er</sup> locataire)	Etude sur dossier
ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<b>60€ TTC / lot / an</b>
GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN	Inclus
GESTION / SUIVI PROCEDURES LOYERS IMPAYES ET AUTRES CONTENTIEUX	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE EXPERTISES	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE GLI-VACANCE CARENCE	Inclus
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUBVENTION OU EMPRUNT	Inclus
PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETE	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS	Inclus
GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DES SCI	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DE TVA	Inclus
ACCES EXTRANET ESPACE PERSONNEL	Inclus
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEBOURS	Inclus
TARIF VACATION HORAIRE (pour toutes autres prestations)	<b>90€ TTC / Heure</b>

#### HONORAIRES DE LOCATION

##### **1 - BAIL D'HABITATION** (soumis à la loi du 6 juillet 1989-Loi ALUR)

**Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires**

##### A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

**10€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone tendue

**8€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

**3€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable

##### A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

**10€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone tendue

**8€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

**3€ TTC par M<sup>2</sup>** de surface habitable

ETABLISSEMENT D'UN AVENANT AU BAIL D'HABITATION

A la charge du demandeur

Forfait de **120€ TTC**

##### **2 - BAIL POUR UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (GARAGE, BOX, PARKING)**

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

##### **3 - BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL**

Honoraires de recherche et sélection de locataire, constitution et étude du dossier de candidature, rédaction du bail commercial ou professionnel

A la charge du preneur

**15% HT** du montant du loyer annuel HT

A la charge du bailleur

**15% HT** du montant du loyer annuel HT

CONSTAT D'ETAT DES LIEUX (sur facture) partagé entre le preneur et le bailleur

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL, REDACTION DIVERS ACTES

A la charge du preneur

Forfait de **480€ TTC**

A la charge du bailleur

Forfait de **480€ TTC**

##### **4 - BAIL DE DROIT COMMUN HABITATION**

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Tous les honoraires à la charge du bailleur sont déductibles des revenus fonciers.

Grenoble, le 02 janvier 2018

IMMOBILIÈRE BEYLE STENDHAL

**TARIFS 2018 BAREME DES HONORAIRES**  
**TRANSACTION**

**HONORAIRES DE NEGOCIATION** (A CHARGE DU VENDEUR)

Suivant Mandat de Vente portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

<b>PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER</b>	<b>TAUX D'HONORAIRES TTC*</b>
De 0 à 60 000€	Forfait 5 000 €
De 60 001€ à 100 000€	8,50 %
De 100 001€ à 150 000€	7,50 %
De 150 001€ à 200 000€	6.00 %
De 200 001€ à 300 000€	5,50 %
De 300 001€ à 500 000€	5.00 %
Au-delà de 500 001€	4,50 %
Stationnement	Forfait 2 000 €

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Grenoble, le 02 janvier 2018

IMMOBILIÈRE BEYLE STENDHAL

PÔLE ADMINISTRATION DE BIENS DE CODEVIM SA. SIÈGE SOCIAL : 4, RUE BEYLE STENDHAL, 38000 GRENOBLE. TÉL : 04 76 76 90 92. MAIL : direction@ibs-gestion.immo  
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 951 440 €. 300 656 774 R.C.S. GRENOBLE. N° T.V.A. FR 23 300 656 774 - APE 6420Z  
CARTE PROFESSIONNELLE T ET G N°1907. PRÉFECTURE DE L'ISÈRE. GARANTIE PAR G.F.C N°1-11759-14415. 58 RUE GÉNÉRAL FERRIÉ 38100 GRENOBLE. [WWW.IBS-GESTION.IMMO](http://WWW.IBS-GESTION.IMMO)